

CONTRAT D'ABONNEMENT
PERMANENCE TELEPHONIQUE

Entre les soussignés :

La société **MEA CYBERCOMMUNICATIONS - SOS Secrétariat**, au capital de Euros 7622, ayant son siège social 20, rue de Molsheim - 67000 STRASBOURG, inscrite au RCS de Strasbourg sous le n° B 412 663 346 (97 B 782) représentée par Madame Anne SCHUSTER

Et.....
.....
.....
.....

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

MEA CYBERCOMMUNICATIONS - SOS Secrétariat assure pendant la durée de une année à compter du la permanence téléphonique de **M** selon les modalités suivantes :

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

Article 1 : Objet du contrat

Pour la présente convention **MEA CYBERCOMMUNICATIONS - SOS Secrétariat** s'engage à fournir au client une prestation de **PERMANENCE TELEPHONIQUE** selon les modalités décrites dans les articles suivants.

Article 2 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu entre les deux parties pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse par écrit de l'une des parties deux mois avant son échéance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 : Tarif des prestations

Au départ, un chèque de caution équivalent à deux mois de permanence téléphonique sera demandé, encaissé et restitué au terme du présent contrat.

En contrepartie de la prestation fournie, **MEA CYBERCOMMUNICATIONS - SOS Secrétariat** facturera au client une redevance mensuelle pour le mois à venir, payable 15 jours après date de facture.

Article 4 : Obligations de MEA CYBERCOMMUNICATIONS - SOS Secrétariat

Alinéa 1 :

La prestation de permanence téléphonique assurée par **MEA CYBERCOMMUNICATIONS - SOS Secrétariat** comprend :

- . la réponse à tous les appels présentés,
- . la prise de note des messages laissés par les correspondants du client, l'enregistrement de leurs nom et coordonnées, la tenue de planning (si demandée),
- . la transmission de tous les messages et R.D.V. pris lorsque le client prend contact avec ses services ainsi que la transmission par fax (si demandée).

Alinéa 2 :

Le service de permanence téléphonique assurée par **MEA CYBERCOMMUNICATIONS - SOS Secrétariat** n'inclut pas :

- . l'appel ou le rappel des correspondants du client,
- . les appels téléphoniques adressés au client en cas de nécessité si ce dernier a oublié de prendre contact avec MEA CYBERCOMMUNICATIONS - SOS Secrétariat pour la prise de ses messages, et toute autre prestation non mentionnée à l'alinéa 1.

Ces demandes exceptionnelles seront facturées en sus en fin de mois.

MEA CYBERCOMMUNICATIONS - SOS Secrétariat respectera très strictement le secret professionnel pour tous les services qui lui seront demandés.

Article 5 : Obligations du client

- Prendre contact avec **SOS Secrétariat** au retour de ses déplacements ou absences (au moins une fois par jour).
- Donner les horaires de prise de R.D.V. et indiquer les jours de fermeture et les heures durant lesquelles les appels feront l'objet d'un renvoi.
- Laisser des instructions précises sur la conduite à tenir lors des appels de ses correspondants et préciser quelles sont les urgences exigeant l'utilisation d'alphanpage ou de tout autre moyen pour prévenir le client.

Article 6 : Clause résolutoire

En cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations mises à la charge de l'une des parties, l'autre partie pourra mettre fin au présent contrat 15 jours après une mise en demeure restée infructueuse.

8h00/19h00 du lundi au jeudi le vendredi jusqu'à 18 h et 9h00/12h00 le samedi sauf jours fériés

Prix mensuel de base :

Euros H.T.

Euros T.T.C.

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement interviendra mensuellement, 15 jours après réception de facture.

Pour toute contestation, les Tribunaux de Strasbourg sont seuls compétents.

Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des **conditions générales d'abonnement** jointes au présent contrat et appose sa signature ci-dessous en faisant précéder de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Fait à en deux exemplaires le.....

Signature client :

Signature MEA CYBERCOMMUNICATIONS - SOS Secrétariat :